FORUM: UNESCO

QUESTION : Comment favoriser l'accès à l'école aux enfants issus des minorités ?

SOUMIS PAR: Brésil

A l'assemblée Générale

Gardant à l'esprit le droit des peuples autochtones à l'éducation – à titre individuel ou collectif – conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) et à la Convention n° 169 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux droits des peuples indigènes et tribaux (1989),

Ayant pris connaissance avec satisfaction qu'en septembre 2015, lors du Sommet sur le développement durable des Nations Unies, un nouvel objectif mondial pour l'éducation a été mis en place (ODD 4) ayant pour but d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Notant avec regret que malgré les différentes mesures mises en place visant à préserver le droit fondamental de l'éducation des enfants, selon l'UNESCO 58 millions n'avaient pas accès à l'école primaire en 2018, 61 millions au collège et 138 millions au lycée,

- Approuve sur la base de l'égalité des chances la prise en charge des pays, que toutes les filles et les garçons issus des minorités aient accès à un enseignement préscolaire obligatoire, gratuit et de qualité par la prise en charge des Etats Partie de leurs éducations afin d'acquérir des bases solides indispensables;
- 2. Encourage différents pays à la mise en place de mesures correctrices d'inégalités en instaurant des quotas pour les étudiants de l'enseignement supérieur issus des minorités et en augmentant considérablement le nombre de bourses d'études, ce qui leur permettraient un accès plus facile au supérieur ainsi qu'une meilleure intégration ;
- 3. Encourage la mise en place de campagnes de sensibilisation dans les écoles pour la lutte envers la discrimination ethnique et culturelle des minorités indispensable afin de leur permettre des meilleures performances et une diminution du taux d'abandon ;
- 4. Décide de rester activement saisi de la question.